



MAIRIE

1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 04 novembre 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	8
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN

Absents non excusés :

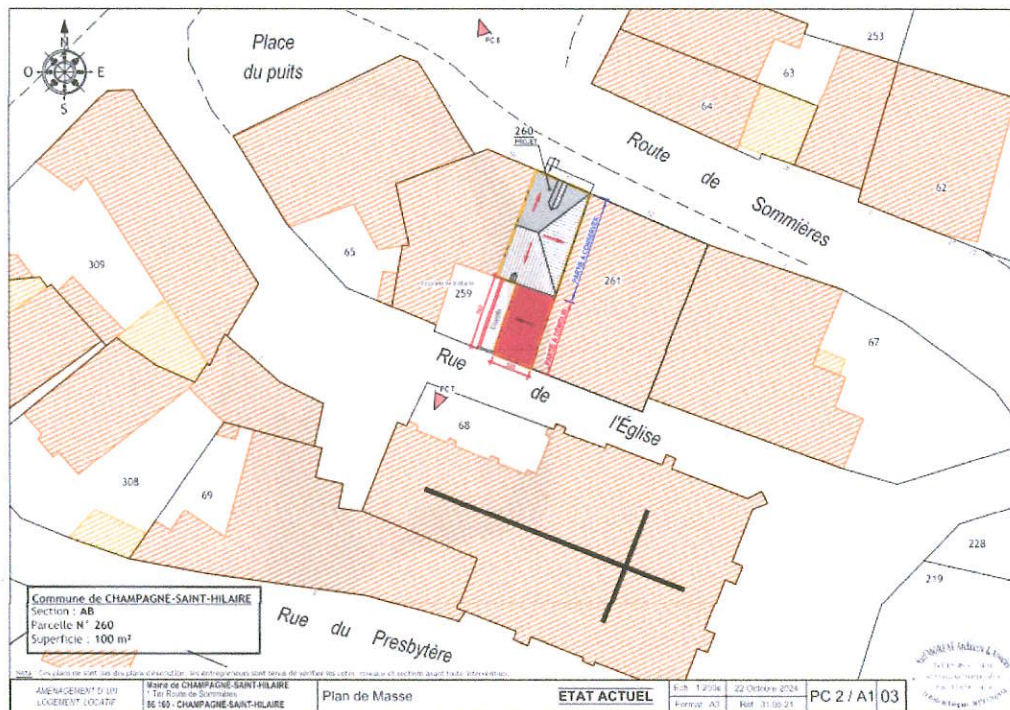
Pouvoirs : M. Éric INGWILLER à M Thomas LHOMMEAU. M. Vincent BONNIN donne pouvoir à Mme Sylvie BAZILLE.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre

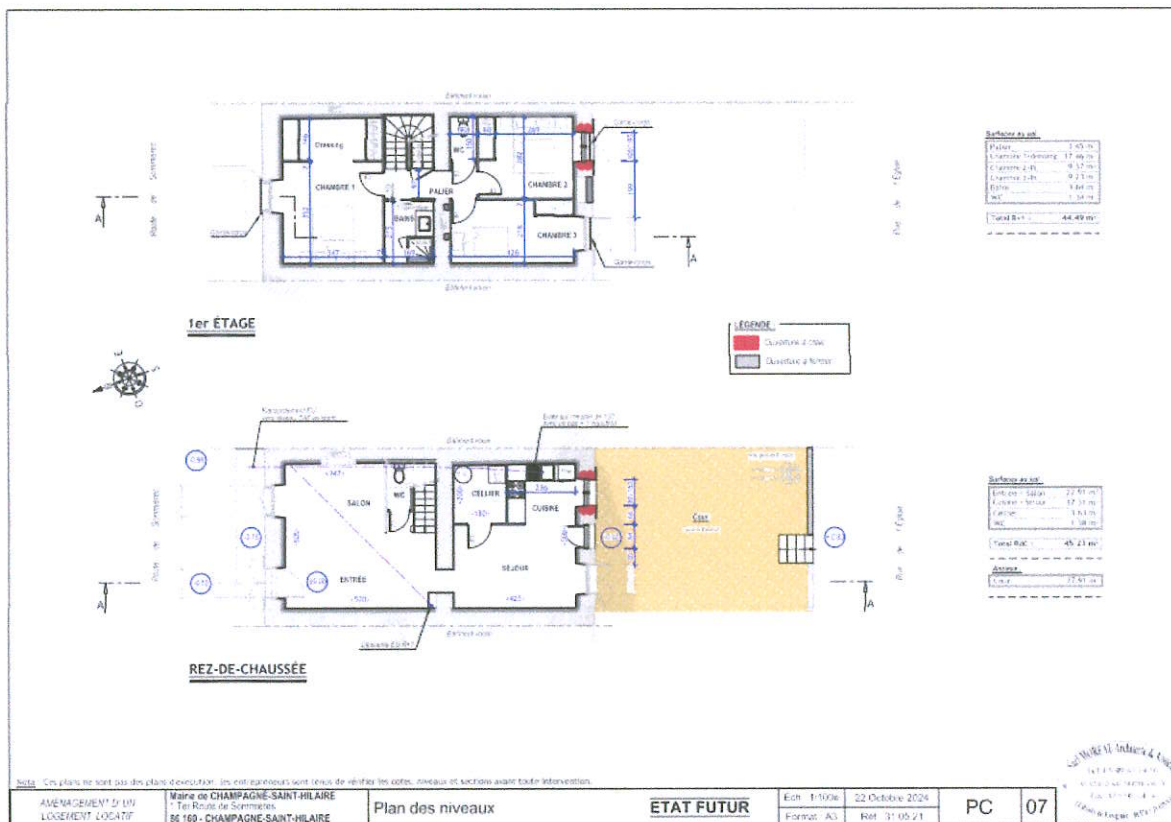
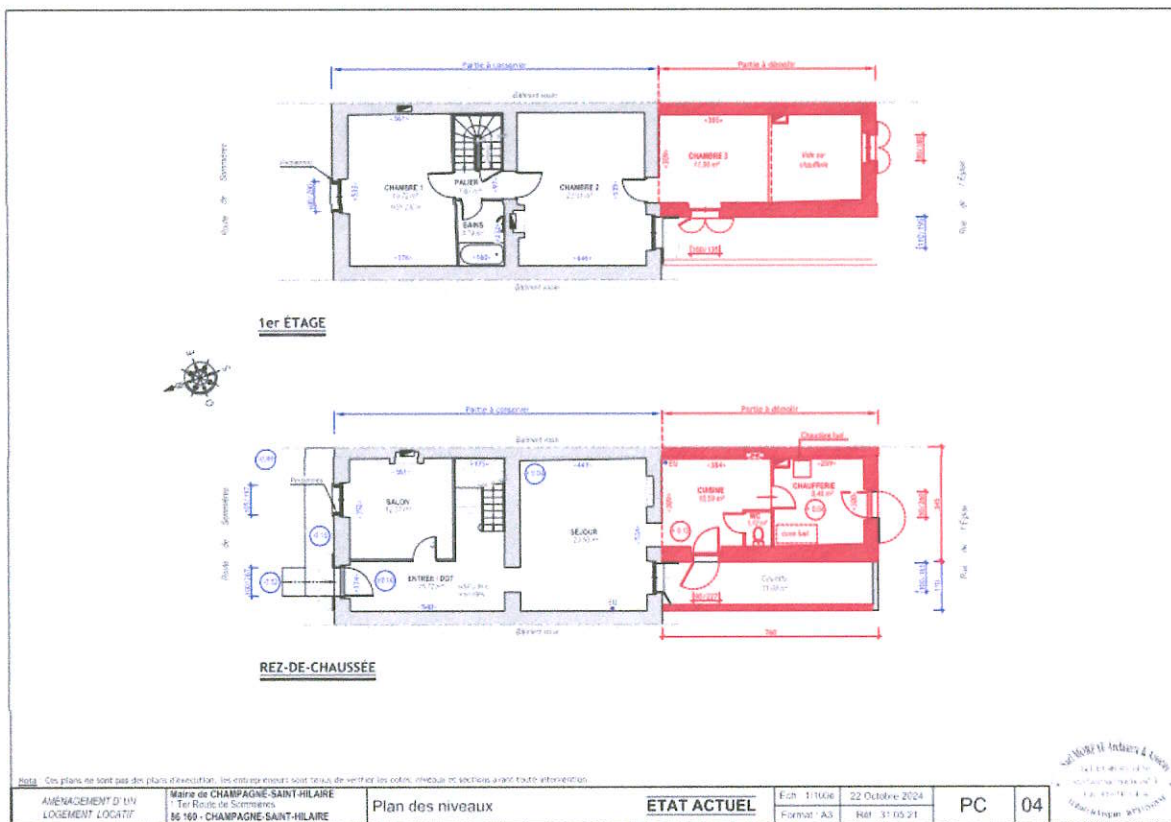
Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire PC 086 052 22 A0003 comprenant une partie à démolir a été accordé par arrêté n°78/2022.

Ci-dessous les plans tels qu'ils avaient été définis pour l'aménagement d'un logement locatif situé au 1ter route de Sommières :



AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_02-DE
Reçu le 15/11/2024



Nous avons reçu une proposition d'acte d'engagement de la part du cabinet d'architectes Moreau & Associés concernant le logement 1ter route de Sommières que vous trouverez ci-dessous.

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_02-DE
Reçu le 15/11/2024

ANNEXE FINANCIÈRE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

GRILLE DE REPARTITION

MAIRIE DE CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT LOCATIF
1 Ter Route de Sommières
86 160 - CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

[Le candidat ou le groupement peut substituer à ce modèle d'annexe un document au format libre à condition qu'il comporte impérativement la répartition par éléments de la mission de base, la proposition en matière de montants journaliers et le cas échéant, la répartition des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies dans le CCTP.]

- Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :

- Forfait définitif de rémunération : **12 865,00 € HT**

- Répartition des montants par éléments de mission, entre membres du groupement donnant mandat à :
SARL MOREAU Architecte & Associés



Éléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant H.T.	Part des co-traitants	
			Mandataire* SARL MOREAU	Co-traitant 1 PB FLUIDES
Esquisse				
APS	24%	3 100,00 €	2 400,00 €	700,00 €
DPC				
PRO + DCE	36%	4 615,00 €	1 615,00 €	1 200,00 €
ACT			1 000,00 €	800,00 €
DET	35%	4 500,00 €	4 100,00 €	400,00 €
AOR	5%	650,00 €	350,00 €	300,00 €
TOTAL HT	100%	12 865,00 €	9 465,00 €	3 400,00 €

(Mission ESQ à DPC réglée à l'architecte 2 400 € HT [fact n° 142 du 21/04/2022])

Le cabinet d'architectes Moreau & Associés nous propose de signer un acte d'engagement pour le marché public « Aménagement d'un logement locatif 1ter route de Sommières ». Cet acte est à la hauteur des montants décrits sur le tableau ci-dessus pour les éléments de mission de base :

- Esquisse,
- APS
- DPC
- PRO + DCE
- ACT
- DET
- AOR.

Une enveloppe financière est affectée aux travaux pour un montant de 147 765 € HT soit une proposition pour cet acte d'engagement de 12 865 € HT dont 9 465 € HT pour le cabinet d'architectes Moreau & Associés et 3 400 € HT pour PB Fluides.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- **ACCEPTER** l'acte d'engagement.
- **ACCEPTER** la proposition du cabinet d'architectes Moreau & Associés pour les montants définis ci-dessus pour rémunérer le cabinet d'architectes Moreau & Associés et PB Fluides.
- **SIGNER** tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,
 Olivier PIN

Le Maire,
 Gilles BOSSEBOEU

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et ~~il~~ **il** qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Préfecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_02-DE
 Reçu le 15/11/2024